

Tyrannie de la transparence et transformations des frontières privé-public

Le sujet, dit-on, n'arrête pas de se dissoudre. Naguère solide maison de pierre contre les assauts du dedans et du dehors, il serait devenu une fragile maison de verre battue par les déterminismes les plus divers. Absorbé par l'inconscient, ballotté par les circonstances et les structures (par les conditions matérielles de vie, par les rapports de force et de sens, par l'État, par les médias...), son autonomie partirait en lambeaux. Il aurait trouvé un illusoire refuge dans le libéralisme, dans une production à la chaîne de héros fictionnels et dans l'odyssée prométhéenne de l'ingénierie biologique, des nanotechnologies et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les uns contribuent et applaudissent à cette « fin des illusions » (p. ex. Bourdieu, 1970) tandis que d'autres déplorent les tyrannies de l'intimité (Sennett, 1979 ; Hahn, 1991) ou s'effraient de l'effritement du moi (Lasch, 1980). Les *reality shows*, les émissions du type *Big Brother* (petit groupe filmé et médiatisé 24 heures sur 24), de même que la publicité accordée aux ébats privés de nos figures publiques sont interprétés comme les derniers indices de cette dissolution du sujet en direction d'une épluchure translucide et inconsistante.

Qu'est-ce qu'une frontière privé/public ? Aussi longtemps que nous n'aurons pas répondu à cette question nous serons incapables de porter un regard équilibré sur ces évolutions, en croisant permanences et glissements. Et nous serons condamnés à applaudir ou à pousser des cris d'orfraie. Cet article évoque quelques tentatives théoriques et explore le croisement de deux hypothèses, l'une enracinée dans une

théorie de l'action et l'autre relative à la configuration moderne des frontières privé/public.

Tentatives théoriques

On doit à Barrington Moore, l'auteur du célèbre ouvrage *Les origines de la dictature et de la démocratie* (1969), un effort remarquable pour décrire et théoriser la *privacy*. Cet auteur s'est livré à des études anthropologiques exploratoires sur la nature et la signification du « privé » dans plusieurs sociétés. Il prend donc acte de la variation culturelle des frontières privé/public et retient finalement une double dimension dans sa tentative de définition : « *Ce livre aborde le privé à la fois dans le sens de refuser l'accès à autrui dans certaines situations et dans celui de droits privés contre les tenants du pouvoir ou d'autres membres de la même société. La sphère privée personnelle et les droits privés sont liés par la notion d'intrusion. Les règles sociales protègent ce qui est privé de l'intrusion et de l'interférence d'autrui.* » (1984, p. IX, trad.)

Pour B. Moore, la *privacy* est donc à la fois désir d'échapper à des obligations sociales et droit de se soustraire à la curiosité d'autrui dans certaines situations. Par ailleurs, ce désir et ce droit peuvent « *s'évaporer si la personne développe un sentiment de dépendance envers ceux qui sont la source de pesantes obligations.* » (1969, p. 17, trad.)

Dans cette perspective, la sphère privée est un rempart contre la dictature, un désir et un droit de se soustraire à l'envahissement intrusif du pouvoir. L'effacement du privé est syno-



Homme assis qui descend de l'oeil, fresque murale. 3rdstreet, San Francisco, © Anny Bloch

nyme de dépendance, son affirmation est au contraire un indice de liberté. Nous ne sommes pas loin de « 1984 » de George Orwell. Sans *privacy*, le sujet n'est plus que dépendance, transparence à la merci du pouvoir ; il se réduit à un objet. Nous retrouvons donc chez B. Moore le même postulat que chez Sennett : l'autonomie du sujet exige une certaine part de privé.

Steven L. Nock (1998) partage la même opinion, mais en s'intéressant à l'excès d'autonomie imputable à un excès de *privacy*. Son argument fait intervenir la confiance interpersonnelle. Pour cet auteur, la réputation, base de la confiance de personne à personne, se fondait traditionnellement sur l'œil intrusif d'autrui. Avec l'expansion de la sphère privée individuelle, nous en venons à nous appuyer sur des moyens impersonnels pour établir la réputation, moyens respectueux de notre sphère privée mais dépersonnalisants. Nous sommes en quelque sorte pris entre Charibde et Scylla : le respect du privé accroît notre autonomie et notre individualisation tout en favorisant l'émergence de procédures formelles d'évaluation qui corrodent la personnalisation traditionnelle des relations et renforcent la solitude.

Irving Altman et ses collaborateurs (1982) ont développé une autre voie d'approche en psychologie sociale. Ce courant s'intéresse aux moyens mobilisés par les

individus pour se défendre des empiètements excessifs sur leur zone privée : moyens verbaux (fermeture de soi, allusions, évocations explicites), paraverbaux (ton de voix, silence), non-verbaux (contact visuel, position de la tête, expression du visage, gestes) et environnementales (distance à autrui, protection de son espace). Cette approche souffre d'un manque d'assise théorique. Le privé ne saurait se réduire à des stratégies en face-à-face, pour la bonne et simple raison qu'il implique précisément une soustraction légitime au face-à-face (cf. aussi Le Poire et al., 1992).

Si les approches précédentes n'ont pas le même défaut, elles partagent avec celle d'Altman une limitation importante : elles sont centrées sur les rapports que l'individu entretient avec des procédures formelles ou informelles de contrôle et d'évaluation, ou encore avec le pouvoir et ses institutions. Or, il est évident que la notion de privé s'applique aussi à des acteurs collectifs, des groupes et des institutions. C'est ainsi qu'on parle d'entreprises privées, d'associations privées, de partis politiques dotés d'une sphère d'action soustraite aux regards de l'État (Nixon s'en est aperçu) et même d'un appareil de justice disposant d'un espace de jeu idéalement libéré des empiètements du pouvoir légitime. Les rapports entre États et Églises, dans les théocraties comme dans les régimes laïques, peuvent se

décrire en termes d'ingérence complète ou limitée.

Toute construction théorique se doit donc d'intégrer cette cascade du privé et du public, qui débute par le for intérieur de chacun et s'élève jusqu'aux plus hauts niveaux de la société politique. Nous sommes renvoyés ici à ce que l'on peut appeler l'axe *métasociatif*, c'est-à-dire à l'articulation, variable d'une société à l'autre, des unités sociales inférieures dans des unités supérieures.

Cet axe ne suffit pas : à lui seul, il ne fournit qu'une description morphologique, un tableau des emboîtements du privé et du public du haut en bas de la pyramide sociale. Le problème principal reste entier : d'où vient la tendance, universelle, des acteurs individuels ou collectifs à la fois à soustraire des fractions de leur espace d'action à autrui et à empiéter sur l'espace des autres ? La réponse se trouve vraisemblablement du côté d'une théorie de l'action. Nous pouvons, dans cette direction, ébaucher une hypothèse.

Théorie de l'action et frontières privé/public

La première théorie qui vient à l'esprit est celle de Crozier et Friedberg (1977), où les acteurs s'aménagent des zones d'incertitude, c'est-à-dire des zones de liberté et de contre-pouvoir. Cette perspective stratégique est un peu courte en ce qui regarde les rapports privé/public, car elle n'est concernée que par la dimension du pouvoir et la négociation de l'autonomie réciproque. Or si les rapports privé/public sont fortement liés au pouvoir, ils ne se réduisent pas à cette dimension. Que dans telle société le corps nu soit public alors que dans telle autre il soit plus ou moins couvert entraîne peu de conséquences au plan du pouvoir, surtout si tout le monde est à la même enseigne. Chaque groupe, depuis un simple couple jusqu'à une Église étendue, possède une certaine autonomie normative utilisable sur la frontière du privé et du public, à des fins d'identité, de différenciation interne ou externe, ou simplement pour établir un ordre rituel, des régularités comportementales dont le lien au pouvoir n'est que partiel.

L'individualisme méthodologique (Boudon, 1992), plus large dans ses assises que l'analyse stratégique, semble cependant moins pertinent que cette dernière lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'opposition privé/public. Cela est dû au fait que Crozier et Friedberg ont réalisé la jonction avec la théorie des systèmes, en la modifiant, alors que l'individualisme méthodologique a marié le schéma de l'action rationnelle avec celui de l'agrégation. Il ne s'agit pas de contester que toute régularité privé/public suppose une agrégation d'actions individuelles, la question à laquelle il faut apporter une réponse se situe en amont : pourquoi, dans toutes les sociétés, observe-t-on cette opposition agrégative entre actions privées et actions publiques ?

La théorie de l'habitus (Bourdieu, 1970), essentiellement préoccupée par la reproduction des schèmes d'actions, nous est d'un faible secours, sauf s'il s'agit de souligner, par exemple, la contribution de l'opposition entre intérieur domestique féminin et extérieur public masculin à la reproduction des rapports de genre. C'est une théorie de la reproduction de rapports déjà cristallisés. Or le problème consiste précisément à rendre compte de la cristallisation privé/public elle-même, non de sa reconduction et de ses fonctions.

L'interactionnisme symbolique propose une autre solution, celle des catégories sociales construites au cours des interactions significatives. Cette solution a été appliquée avec succès aux déviances, aux étiquetages, aux échanges et rituels, au théâtre de la vie quotidienne. L'approche dramaturgique de Goffman (1973), avec ses notions de scène publique et de coulisses privées, recoupe directement notre objet. À la base de cette perspective, nous avons une vision stratégique de l'interaction : chaque acteur tente d'influencer le comportement d'autrui en agissant sur ses représentations et sur ses perceptions. En retour, il essaie de se soustraire lui-même à une telle influence en appliquant ses capacités interprétatives au théâtre qu'il a sous les yeux.

Cette hypothèse de Goffman lui permet de décrire avec bonheur un double ou triple niveau de communication, entre la présentation officielle de soi et

la présentation privée entre intimes. Chez lui, l'opposition privé/public naît donc d'un enjeu stratégique caractéristique de toute interaction symbolique. Ici encore, l'opposition privé/public se trouve donc soudée à la dimension du pouvoir, avec une finesse plus grande dans la description de la dynamique interactive.

Arrêtons-là l'inventaire des théories. Si l'on veut rendre compte d'un phénomène universel, comme l'est l'opposition privé/public, il faut l'ancrer dans des caractéristiques universelles de l'action et de l'interaction et en particulier de l'échange symbolique. Une des grandes faiblesses de l'interactionnisme symbolique est son absence de curiosité pour tout éclairage génétique. G.H. Mead (1963), une référence obligatoire de ce courant, y était pourtant sensible. Il est difficile de bien comprendre une interaction en face-à-face, si on a qu'une idée vague de la construction des compétences qu'elle exige et de la théorie ordinaire de l'action qui la sous-tend.

Les travaux des deux dernières décennies sur la « *théorie de l'esprit* », conduits par des psychologues et des éthologues, nous offrent l'occasion de faire un pas de plus en fondant plus profondément la théorie de l'action et ses virtualités.

Les étapes de la compréhension ordinaire de l'action

Précisons d'entrée que la compréhension dont il s'agit n'a rien à voir avec une théorie explicite. Elle se manifeste de façon pragmatique, dans des actions toujours contextualisées.

La première ébauche d'une compréhension de l'action émerge avec la fonction symbolique, lorsque l'enfant s'avère capable d'imitation différée, c'est-à-dire dès qu'il est capable de se représenter une action avant de la reproduire. Il est alors en mesure d'identifier et de mettre en rapport des désirs et des moyens moteurs destinés à les réaliser. Son monde est un monde de désirs et de forces. Pour en arriver là, il a fallu apprendre à coordonner les facultés motrices et perceptives et à saisir que les désirs jouaient un rôle décisif dans l'action. Cela ne signifie pas que dorénavant les capacités

motrices ne se meuvent que dans la soumission à des fins, mais que s'opère une distinction entre mouvement moteur en vue de la satisfaction de désirs divers et mouvement moteur sans but précis.

Le second stade a pour point de repère la compréhension du rôle des perceptions dans l'action. Jusque-là l'enfant utilise évidemment ses sens, mais sans comprendre que ses actions dépendent de ce qu'il voit, entend, etc. Dès qu'il a saisi cette dimension s'ouvrent devant lui des virtualités interactives auparavant inexistantes : il peut montrer, dissimuler ou déguiser afin de modifier l'action d'autrui. Ces nouvelles virtualités se combinent avec celles du niveau précédent. Ici encore, la maîtrise des compétences relatives à ce niveau de compréhension de l'action n'implique pas nécessairement l'instrumentalisation exclusive des perceptions à des fins stratégiques. Voir, écouter, sentir, toucher et goûter gardent évidemment leur fonction de jouissance/souffrance ou de simple information au service de l'action.

Le troisième stade correspond à la compréhension du rôle des croyances dans l'action. Les chercheurs travaillant sur la théorie de l'esprit se sont donnés comme point de repère la capacité d'induire des fausses croyances en vue de modifier l'action d'autrui. C'est vers quatre ans que l'enfant découvre ce nouveau continent, celui des jeux stratégiques avec le langage et les croyances. Cette étape ne supprime pas les jeux innocents avec les sonorités des mots ou leurs significations ; elle ne fait que les intégrer à côté des virtualités nouvelles du mensonge, du non-dit, de la déformation et de la vérité délibérés (Petitat, 1998 ; Wellman, 1990).

C'est à ce niveau que se met en place la possibilité de la distinction entre privé et public. Cette distinction implique en effet la notion de règle : tel comportement, tel contrôle ou intrusion, tel langage, telle tenue est admis dans certains contextes et exclu dans d'autres. Or une règle est un principe commun auquel nous convenons de soumettre nos actions. Elle est donc assimilable à une croyance et nécessite, pour être maîtrisée, la compréhension du rôle des croyances dans l'action (en ce cas une croyance que chacun souhaite partagée).

La règle bien comprise ne peut donc apparaître qu'à ce troisième stade, après quatre ans, de même que les distinctions privé/public qui constituent un de ses domaines d'application. La caractéristique la plus importante d'une règle est sa réversibilité : elle est constitutivement attachée à un espace virtuel de non respect, de transformation et de réinterprétation. Ce même trait s'attache donc aussi aux distinctions privé/public.

Les deux premières étapes de la compréhension de l'action ne connaissent pas la règle mais uniquement des régularités. L'enfant, jusque vers quatre-cinq ans, n'apprend pas des règles du langage, ni des règles de civilité, il ne fait que se conformer ou se soustraire à des régularités.

Alors que le premier niveau de compréhension de l'action ouvre un espace de jeu relatif aux capacités motrices et le second relatif aux perceptions, ce troisième niveau concerne essentiellement le langage, véhicule privilégié des croyances et autres états mentaux. La nature cachée des représentations mentales autorise une première bascule du dit et du non-dit ; le décollage virtuel du signe et du référent débouche sur une seconde bascule virtuelle entre la vérité et le mensonge ; enfin la normativité ouvre sur une troisième bascule. Celle du respect et de la transgression des règles communes.

La combinaison de ces trois axes définit l'espace de jeu symbolique et permet de repérer ses principales virtualités interactives :

- 1) le mensonge illicite (tromperie, imposture...),
- 2) le mensonge licite (pieux mensonge, farce, fiction...),
- 3) le non-dit illicite (non-dit mensonger),
- 4) le non-dit licite (intimité discrétion, pudeur...),
- 5) l'expression déformante illicite (exagération, vantardise, parodie...),
- 6) l'expression déformante licite (parabole, euphémisme, ironie ludique...),
- 7) l'expression non déformante illicite (ostentation, indécence, indiscretion, dévoilement brutal...),
- 8) l'expression non déformante licite (aveu, confession, sincérité, vérité...).

Dans les interactions, dyadiques ou triangulaires, les partenaires adoptent

parfois ces postures extrêmes, mais plus souvent encore les innombrables figures intermédiaires du demi-mensonge, de l'omission partielle et du quasi respect des règles. À cette complexité s'ajoute la distinction entre langage verbal et non verbal et les jeux sur les croyances au deuxième et au troisième degré.¹

Cet ensemble fascinant de virtualités interactives, parce qu'il repose sur notre compréhension de l'action et des propriétés générales du langage, est *universel*.

Ces considérations génétiques intéressent notre propos car elles nous font apercevoir les fondements de l'opposition privé/public :

1) La catégorie du privé se présente au croisement de l'axe de la normativité et de l'axe du dit et du non-dit. Le privé correspond à ce que je peux ou je dois garder par-devers moi sans encourir de reproches. À l'opposé il y a le dit légitime, l'expression publique, admise, souhaitable voire obligatoire. Une fois établie, la dimension normative s'applique aux objets des stades précédents, au monde sensible en général, et aux aptitudes motrices et à la force en particulier. Nous avons donc des distinctions privé/public qui concernent aussi bien les interactions verbales que les interactions perceptives et, finalement, l'expression ou la non expression des rapports de force et d'aptitudes motrices. Ceci est une des conséquences de la progression de la compréhension de l'action. La prise de conscience du rôle des croyances dans l'action n'annihile pas l'usage ou le non usage de la force, mais elle tend à l'intégrer dans l'espace de réversibilité symbolique.

Du point de vue ontogénétique, la progression de la compréhension de l'action signifie acquisition de compétences « déjà là » chez les adultes. Du point de vue phylogénétique, la compréhension des croyances dans l'action est à construire, non pas à apprendre. La distinction privé/public est le résultat d'une auto-construction — avec rétroaction sur les niveaux antérieurs — où interviennent capacités cognitives, caractéristiques du langage et invisibilité des états mentaux.

2) Si le privé/public implique nécessairement un dyade primitive (le *Moi*

privé par rapport à un *Nous public*), cette dyade est presque toujours intégrée à des rapports triangulaires². En ce cas, un *Nous privé* fait face à un autre *Nous public*.

Cette dimension triangulaire est déjà présente aux premier et deuxième niveaux de compréhension de l'action (association de deux forces contre une troisième, intégration de deux acteurs dans une même stratégie perceptive par rapport à un troisième acteur). Avec la compréhension du rôle des croyances dans l'action, nous aurons des partages de croyances et surtout, avec l'émergence du normatif, des soustractions légitimes de certains espaces communs de force, de perceptions et de croyances à la connaissance d'autrui.

Remarquons en passant que la maîtrise du triangle symbolique d'inclusion et d'exclusion n'a pas pour seul effet de rendre possible la maîtrise des cercles enchevêtrés du privé et du public, mais elle se raffine dans le sens de subtiles connivences, d'échanges privilégiés, de jeux d'alliances et de ruptures, d'ouvertures et de fermetures à l'intérieur des groupes eux-mêmes.

La conséquence la plus importante de la triangulation dans les échanges symboliques est l'*emboîtement des rapports privé/public*. Emboîtement simple dans le cas du *Moi* et du *Nous*, emboîtement au second degré dans le cas d'un *Nous* subordonné à un *Nous* plus large, etc. La forme de base du privé/public est celle de la poupée russe, forme compliquée d'enchevêtrements transversaux (mari et femme, maître et serviteur, adulte et enfant, patron et employé se distinguent sous l'angle des territoires privé/public).

3) Il existe donc, suite à la rétroaction normative, des définitions de zones d'application publiques et privées des forces et capacités motrices. Ceci est d'une extrême importance puisque l'application des normes — dont celles du privé/public — dépend notamment des rapports de forces. Deux possibilités extrêmes, toutes deux très instables, se présentent : à un pôle, le public prend l'aspect d'une fédération faible d'unités quasi complètement autonomes (le public est contrôlé par le privé) ; à l'autre,

l'enveloppe publique absorbe toutes les forces, déniait aux unités subordonnées toute autonomie normative, perceptive et réflexive. Nous retrouvons ici la terreur de la transparence totalitaire.

- 4) Les frontières privé/public sont fondamentalement instables, toujours prises sous tension à l'un ou l'autre niveau, car elles mobilisent et combinent trois espaces de jeu constitutifs des interactions sociales, autour des forces, des perceptions et des croyances. A ces trois niveaux le réel est reconnu comme une dimension d'un ensemble de virtualités interactives et donc soumis en permanence à la pression de ces virtualités, dont celles de non respect, de pseudo respect, de transformation négociée, etc.
- 5) Toute frontière normative suppose la mobilisation de compétences pour la repérer, surtout dans des zones intermédiaires où elle s'estompe, habileté pour poser le bon geste, énoncer la parole appropriée, doser le dire et le non-dire, le faire et le non-faire. Pour une bonne part, les traités de savoir-vivre identifient et différencient les contextes publics en proposant des lignes de conduite, en prévenant en particulier des comportements trop familiers (proximité physique, tapes sur l'épaule, pieds sur la table). Il existe donc un recouvrement entre privé/public et bienséance/malséance.
- 6) L'opposition instrumental/ludique ne se superpose pas à l'opposition privé/public. En réalité ces axes se recourent. Les jeux sans buts évidents ou accompagnés d'intentions ludiques — mobilisant aptitudes motrices, perceptions et/ou croyances — existent aussi bien dans les cercles privés que dans les cercles publics.

Cette tentative de déduction des traits généraux des rapports privé/public à partir des étapes génétiques de la compréhension de l'action ouvre sur des possibles, des formes génériques. Chaque société investit ces formes générales de façon singulière. Nous devons donc nous tourner vers les travaux socio-historiques pour tenter de comprendre à la fois la peur et le désir de la transparence.

La métasociation ou la cascade du privé et du public

Par analogie avec les psychologues qui utilisent la notion de métacognition, je propose d'utiliser le terme de *métasociation* pour désigner les processus socio-historiques d'intégration des unités sociales inférieures dans des unités plus larges.

L'articulation et la désarticulation d'unités socio-politiques hiérarchisées ressemble à une sorte de respiration de la vie sociale. La tribu est sans doute la solution métasociative la plus universelle que nous connaissions. La chefferie, la cité et le royaume sont moins fréquents, les empires relativement exceptionnels et on ne connaît que deux cas de féodalité. L'État-nation, un produit européen récent qui s'est mondialement imposé au cours du XX^e siècle, connaît déjà ses premières fractures, corrélatives de la mondialisation (Baechler, 1992).

La notion d'enchaînement, avec réinterprétation des éléments subordonnés, est fondamentale pour comprendre les étages métasociatifs, comme elle est fondamentale d'ailleurs pour comprendre un récit. Le « privé » d'une relation amicale se présente comme enchaînement de la zone individuelle dans une dyade relativement « publique ». Si nous passons au couple avec ses enfants, célébré comme le royaume par excellence du privé, on s'aperçoit qu'aucun de ses membres n'est sur le même pied sous l'angle privé/public : l'enfant doit conquérir progressivement sa reconnaissance comme acteur plus ou moins autonome, alors que les parents jouent le rôle d'enveloppe publique, mais de façon différente, la femme se voyant usuellement confinée à la famille restreinte et au réseau familial (le niveau « public » immédiatement supérieur) tandis que l'homme effectue le pont avec les autres familles, clans, etc. En régime patrilineaire, le père représente la loi du clan, à laquelle est soumise la famille restreinte, d'où il résulte des relations relativement formelles (publiques) entre père et fils et plus détendues (privées) entre oncle maternel et neveu. La relation s'inverse en régime matrilineaire, car l'oncle maternel représente alors le clan qui sert d'enveloppe publique à la

famille restreinte (Lévi-Strauss, 1974 ; Petitat, 1998).

Enraciner l'échelon supérieur dans l'échelon inférieur, tel est le problème central de toute métasociation. La solution des clans familiaux liés par toutes sortes d'alliances matrimoniales et réunis en tribu réalise une synthèse entre les contraintes naturelles de la reproduction sexuée et les ouvertures de l'échange symbolique à la fois régulé et réversible.

Le dépassement de la tribu est beaucoup plus problématique. La solution de la conquête militaire externe, qui ne réussit à installer que des squelettes administratifs et religieux, jamais assez puissants pour pénétrer et contrôler le façon soutenue chaque tribu, est extrêmement fragile. Celle de la fédération aussi. Pour durer, l'échelon supra-tribal doit s'appuyer sur des fractions du niveau tribal : c'est la solution de la distinction entre noblesse et roture, entre pur et impur. Dans l'inégalité évidente et revendiquée, une minorité héréditaire relativement stable se trouve alors investie des charges publiques hiérarchisées tandis que la majorité est vouée à des activités subalternes, également hiérarchisées. La tribu devient chefferie. Toute la société, de bas en haut, participe alors à une nouvelle distinction privé/public qui a été au principe de vastes unités socio-politiques.

Ce type de métasociation accorde encore à la famille, aux lignages et aux alliances, une position centrale. Il se combine souvent avec un autre principe métasociatif qui procède du haut vers le bas. Ainsi en va-t-il de la vassalité, du moins à ses débuts ; car si le vassal n'est initialement pas localement enraciné, il finit par s'incruster et nous retrouvons alors la métasociation précédente.

L'autre principe métasociatif qui procède du haut vers le bas est la bureaucratie. Dans les anciennes sociétés agraires, c'est la Chine qui s'est approchée le plus de ce modèle où les responsables de la chose publique n'appartiennent pas à une caste ou un ordre héréditaire, mais sont recrutés en vertu de leurs compétences. Dans les faits, le système des examens publics vient confirmer l'importance des familles de bureaucrates dans la transmission des compétences requises pour la gestion

des affaires de l'État. L'enracinement local relativement stable de la bureaucratie par le truchement d'un réseau de familles de notables est ainsi assuré.

État-nation, marché et démocratie

Voici comment Mirabeau présentait à Louis XVI les événements désarçonnants de 1789 : « Comparez le nouvel état des choses avec l'Ancien Régime... n'est-ce donc rien que d'être sans parlement, sans pays d'État, sans corps de clergé, de privilégiés, de noblesse ? L'idée de ne former qu'une seule classe de citoyens aurait plu à Richelieu : cette surface égale facilite l'exercice du pouvoir. Plusieurs règnes d'un gouvernement absolu n'auraient pas fait autant que cette seule année pour l'autorité royale. » (cité par Pernoud, 1981, t.2 p. 238).

Perspicace, Mirabeau non seulement enregistre l'avènement d'une nouvelle modalité métasociative, mais il l'inscrit aussi dans la lente centralisation monarchique des siècles précédents. Cette modalité tend à éliminer les corps intermédiaires (corporations, clergé,...) et à se passer de la noblesse, qui ne représente d'ailleurs plus la force vive locale.

La révolution démocratique, pour s'installer et pour durer, n'a pas d'autre choix que celle de la métasociation bureaucratique. Il s'ensuit un bouleversement profond des étages enchevêtrés du privé et du public.

Roi et corps de privilégiés appartenaient à l'espace public opaque de la monarchie, alors que le sujet dont la sphère privée n'était pas garantie s'occupait de l'intendance. La démocratie renverse idéalement les termes : le citoyen devient porteur de la chose publique astreinte en principe à la transparence. Au sujet transparent face à un État opaque succède un citoyen semi-opaque face à un État semi-transparent.

L'octroi du droit de vote aux seuls citoyens, à l'exception des citoyennes, manifeste la persistance de l'opposition privé/public au niveau de la famille. Plus d'un siècle d'individualisation sera nécessaire pour mettre fin à ce qui apparaîtra de plus en plus une contradiction avec l'esprit même de la démocratie.

Dans le domaine économique, une longue tension débute entre les partisans d'une autonomie complète de la propriété privée envers l'État et les partisans d'une intégration radicale au domaine public.

La tendance est paradoxalement inverse en éducation, où l'État tend à révoquer l'Église de sa position de responsable public de l'enseignement pour se mettre à sa place et la limiter du même coup à une position privée. La pluralité des croyances religieuses pousse évidemment dans ce sens, en refoulant les croyances dans le privé et en hissant l'État-arbitre en position publique.

Simultanément, la science et la technologie se trouvent promues au rang de croyance universelle incarnée dans les institutions publiques. Au même moment, la révolution romantique prend le contre-pied de la froide science objective et célèbre l'expression publique de la subjectivité la plus privée, trouvant dans les contrastes exacerbés entre obscurité et transparence une alternative à l'anonymat des froides Lumières scientifiques (Goodman, 1982 ; Perrot, 1984).

Ces quelques remarques nous font mesurer l'ampleur des bouleversements révolutionnaires aux 18^e et 19^e siècles. Derrière la laborieuse émergence de la démocratie, c'est toute la cascade des emboîtements du privé et du public qui est en cause, et pas seulement la naissance d'un nouvel espace public (Habermas, 1978).

Il existe une solidarité entre l'État-nation et la bureaucratie individualisante ; celle-ci se passe des corps intermédiaires et des offices en agissant directement à travers un corps hiérarchisé de fonctionnaires. Cet État-nation oscille entre deux formes politiques opposées, la démocratie et la dictature, l'une recourant à la bureaucratie par souci de mettre tous les citoyens sur le même pied devant la loi — en effaçant les corps institués de privilégiés —, l'autre pour donner un visage public à des intérêts privés, avec ou sans dimensions racistes. Entre ces deux pôles, tous les mélanges intermédiaires ont été explorés.

Soudé au marché national, l'État-nation a conquis la planète, sous la forme des empires coloniaux. Les colonies se sont ensuite émancipées de la

mère patrie, les colonisés ont chassé les envahisseurs, entraînant une crise profonde de la métasociation impériale-nationale, fondée sur l'occupation d'un territoire, crise confirmée par l'échec du III^e Reich et la désintégration de l'Empire soviétique. L'empire disparaît, les États-nations restent, à la fois au sommet de leur règne et au début de leur déclin.

Le marché, l'entreprise, les médias, les assurances, comme la science et la technique, ont les yeux fixés au-delà de l'horizon national. La révolution informatique accélère cette tendance. Un nouvel espace public mondial se profile au-delà des États-nations, ceux-ci se retrouvant en position privée sur un certain nombre de chapitres et en butte à des interventions de gendarmerie et de justice internationales. Nous assistons à la naissance d'une logique métasociative que l'on peut dire déterritorialisée car elle a le monde entier pour territoire.

Conclusion : métasociation individualisante et tyrannie de la transparence

Essayons en conclusion de nouer les trois fils rouges suivis dans cet article, celui d'une théorie de la compréhension de l'action, celui de quelques modalités métasociatives et celui enfin de la transparence.

La compréhension du rôle des croyances dans l'action implique l'émergence de l'opposition privé/public, au croisement de la règle avec les virtualités du dire et du non-dire, du percevoir et du non percevoir, du faire et du non faire. L'inévitable triangulation des échanges symboliques, déjà présente dans la dyade, donne aux rapports privé/public la forme d'emboîtements enchevêtrés portant à la fois sur les dimensions de la force, de la perception et de la croyance (Parke et Sawin, 1979 ; Rosenblatt et Budd, 1975). La cascade du privé et du public est donc en étroite relation avec les logiques métasociatives élaborées pour construire des unités sociales de plus en plus vastes, jusqu'à la société mondiale actuelle.

Toujours liée à la dimension du pouvoir, l'opposition privé/public ne procède

pas uniquement du pouvoir, mais d'abord de nos capacités cognitives et des propriétés de l'échange symbolique. Le privé ne procède pas d'une échappatoire à des règles publiques, ni d'une résistance aux empiètements : il ne saurait se réduire à un face-à-face puisqu'il a pour résultat une soustraction partielle au cercle public dans lequel il s'inscrit. On pourrait le définir comme *autonomie normative dans des emboîtements hiérarchisés*. Les multiples frontières privé/public nous rappellent avec éclat que la société n'est pas une machine avec des rouages, mais un art de l'autonomie et de la dépendance entre des acteurs individuels et collectifs.

La théorie compréhensive de l'action en ses différents niveaux ouvre sur la définition de formes génériques diversement spécifiées au cours de l'histoire. Il existe finalement un nombre assez restreint de formes métasociatives, probablement parce que pour durer un niveau supérieur est contraint de s'appuyer sur des éléments du niveau inférieur, ce qui réduit considérablement les possibles.³

De la tribu à la chefferie, de celle-ci au royaume et à l'empire traditionnel, de la seigneurie à la féodalité et au régime des castes, le noyau familial diversement happé dans des entités claniques, tribales et supra-tribales, reste la pierre d'angle de toutes les constructions métasociatives. Une rupture apparaît avec l'État-nation qui, se passant peu à peu des corps intermédiaires où les familles privilégiées trouvaient place, tend à gérer directement la société civile individualisée à travers des fonctionnaires salariés ou des institutions individualisantes (de la police au marché, en passant par l'école, l'hôpital et les médias).

C'est dans ce face-à-face de l'individu avec les grandes institutions que surgit la peur de la transparence. Certes cet individu est toujours ancré dans une famille, mais cette famille n'est plus institutionnellement inscrite dans les étages métasociatifs des grandes institutions. Nettement moins pourvoyeuse de statuts quasi héréditaires, les formes familiales échappent aux contraintes strictes et aux rituels fermés et s'ouvrent à d'autres possibles : à la mise en valeur du couple amoureux pour lui-même, donc à l'instabilité, à la multiplicité et à l'éphémère.

Aussi longtemps que les familles ont servi à la fois d'assurance sociale, de réseau de solidarité et de canal d'insertion dans un statut, elles ont su garder une assez grande autonomie normative et elles ont pu offrir à chacun un lieu d'expression privé/public à large résonance des subjectivités propres.

L'importance métasociative de la famille se rétrécit à mesure que ses fonctions — économiques, politiques, culturelles, éducatives et normatives — sont relayées et médiatisées par de vastes institutions universelles. Ses formes rigides publiques perdent peu à peu de leur raison d'être et se muent insensiblement en carcans insupportables.

Reléguées dans les premiers cercles du privé, consacrées lieux d'expression des subjectivités, cocon émotionnel, les familles n'abritent plus qu'une part de plus en plus restreinte des possibles étendus de l'expérience humaine offerts par la société moderne (Ariès et Duby, 1985-87). La subjectivité cherche alors des voies d'expression à la hauteur des processus d'objectivation sociale. Elle les trouve prioritairement dans les médias, d'abord dans l'écriture et l'imprimerie. Qu'est-ce donc que la révolution romantique des 18^e et 19^e siècles si ce n'est un investissement massif d'une nouvelle scène publique par des subjectivités privées ? Ce processus ne s'est pas démenti depuis. Chaque nouveau média de communication est immédiatement et massivement investi par l'expression publique des subjectivités. La littérature et les romans en particulier, la presse — avec des tonalités variées — l'écrasante majorité des films, puis les émissions de radio et de télévision, et en particulier les récents *reality shows* et les expériences du type *Big Brother*, toutes ces productions entretiennent un scène publique permanente des subjectivités (Mehl, 1997).

Beaucoup se sont émus qu'une personne accepte de dire devant des milliers ou des millions d'auditeurs ou de téléspectateurs des choses que normalement elle réserve à ses amis ou à son thérapeute. Il s'agit effectivement d'une transgression, mise parfois au compte de l'exhibitionnisme et du voyeurisme. Ce jugement est trop normatif : il ne fait que rappeler que le dévoilement de soi doit se produire dans le privé interpersonnel et non pas sur la place publique.

Dans ses *Confessions*, Jean-Jacques Rousseau en dit beaucoup plus sur lui-même qu'un individu invité pendant 15 minutes à un *reality show*. L'autobiographie est entrée depuis longtemps dans les mœurs. Nous sommes simplement arrivés aux confessions en direct, plus émouvantes, plus cathartiques, qui surviennent dans un espace médiatique instantané, différent de celui de Gutenberg (Hahn, 1991). Un trait reste semblable cependant, celui d'une personne qui s'adresse à un grand nombre d'autres, mais disséminées, un peu comme si elle les rencontrait séparément dans un tête-à-tête intime.

Nous sommes loin des confessions obligatoires de la révolution culturelle chinoise devant une foule hostile. Dans l'affaire Clinton, le peuple américain n'a nullement apprécié qu'on oblige son président à dévoiler ses relations intimes à la télévision (Petitat, 1999b). La mise en scène publique de l'intimité n'implique pas automatiquement une instrumentalisation de l'intimité, donc une menace de tyrannie de la transparence et une liquéfaction de la personnalité et de ses défenses.

La peur de la transparence confond précisément la normale et inévitable mise en scène publique des subjectivités — dans notre contexte d'une érosion des frontières privé/public intermédiaires — avec la recherche de la transparence des sujets par les dictatures. Il est vrai que le XX^e siècle nous a offert suffisamment d'exemples de tyrannies bureaucratiques avides de renseignements et de sang pour alimenter nos peurs pendant encore quelques générations. Nous ne sommes jamais à l'abri d'une fracture sociale, si profonde parfois qu'elle coupe les familles en deux en ouvrant des luttes et des dénonciations littéralement fratricides. Par bonheur, depuis la fin de la guerre froide et l'implosion de l'URSS, ce schéma s'éloigne de l'horizon occidental tout en restant très présent dans les pays connaissant des régimes dictatoriaux. La limitation de l'accès aux fichiers informatiques des grandes organisations et institutions s'est peu à peu mise en place, depuis les années 1970, avec en contrepoint la possibilité pour les citoyens d'accéder à leurs dossiers personnels et aux documents relatifs à la vie des organisations

elles-mêmes : nous nous orientons pour l'instant vers une sorte d'équilibre fondé sur un fragile non usage de moyens techniquement disponibles pour pénétrer la sphère privée des individus et des organisations. Fragile puisque, dans une situation de polarisation, on peut tenir pour certain que ces verrous ne seront pas respectés.

N'oublions pas cependant que ce qui est gain technologique pour l'organisation l'est aussi pour l'individu et que l'administré ici est souvent agent d'organisation ailleurs. Ces interdépendances freinent les basculements trop brusques. La poussée associative dans tous les domaines, la multiplication des médias d'horizons divers, contribuent aussi à maintenir le pluralisme et à éviter les polarisations évoluant vers une dictature inquisitoriale.

L'appréhension d'une renaissance de l'hydre de la dictature ne doit pas nous empêcher de reconnaître l'accord profond qui existe entre la mise en scène médiatique des subjectivités et la logique métasociative de la nation moderne. L'approfondissement de cette même logique débouche sur le débordement de l'État-nation lui-même, ce dont quelques nostalgiques se plaignent amèrement.

Si les frontières privé/public de la société marquent profondément l'organisation de la psyché humaine, celle-ci a donc connu également une simplification des emboîtements hiérarchiques, une sorte de polarisation entre l'institutionnel et l'interpersonnel. Cette polarisation définit un espace de réalisation de soi fait d'investissements dans des organisations formelles et d'expériences relationnelles et subjectives revêtant des formes inédites, libérées du poids de plusieurs enveloppes publiques. Nous avons tendance à appréhender le nouveau avec les catégories anciennes. Là où la nostalgie voit un ébranlement dangereux des frontières intérieures - naguère reliées à des familles rigidement connectées à des clans, des clientèles et divers corps intermédiaires - je propose de voir une ouverture et une réversibilité accrues dans l'autoréalisation de soi, en résonance avec des rapports à autrui où l'alliance polymorphe dépose son empreinte sur les formes traditionnelles de la filiation elle-même.

Bibliographie

- ALTMAN, I., VINSEL, A., BROWN, B.B., « Dialectic conceptions in social psychology : An application to social penetration and privacy regulation », *Advances in Experimental Social Psychology*, n° 14, 1981, pp. 107-160.
- ARIÈS, P. et DUBY, G., *Histoire de la vie privée*, 5 vol., Paris, Seuil, 1985-87.
- BAECHLER, J., « Groupe et sociabilité » in R. Boudon (éd.), *Traité de sociologie*. Paris, PUF, 1992.
- BOUDON, R., *Traité de sociologie*. Paris, PUF, 1992.
- BOURDIEU, P., PASSERON, J.-C., *La reproduction*. Paris, Ed. Minuit, 1970.
- CROZIER, M., FRIEDBERG, E., *L'acteur et le système*. Paris, Seuil, 1977.
- GOFFMAN, E., *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris, Ed. Minuit, 1973.
- GOODMAN, D., « Public sphere and private life : Toward a synthesis of current historiographical approaches to the old regime », *History and Theory*, n° 3, 1992, pp. 1-20.
- HABERMAS, J., *L'espace public*. Paris, Payot, 1978.
- HAHN, A., « Contribution à la sociologie de la confession et d'autres formes institutionnalisées d'aveu », in E. Scheuch (éd.) *Perspectives des sciences sociales en Allemagne aujourd'hui*. Paris. Ed. de la Maison des Sciences de l'homme, 1991, pp. 170-201.
- LASCH, C., *Le complexe de Narcisse : la nouvelle sensibilité américaine*. Paris, Laffont, 1980.
- LE POIRE, B.A., BURGOON, J.K., PAROTT, R., « Status and privacy : Restoring communication in the workplace », *Journal of Applied Communication Research*, novembre, 1992, pp. 419-436.
- LÉVI-STRAUSS, C., « L'analyse structurale en linguistique et en anthropologie », in *Anthropologie structurale*. Paris, Plon, t. 1, 1974, pp. 43-69.
- MEAD, G. H., *L'esprit, le soi, la société*. Paris, PUF, 1963.
- MEHL, D., « La médiatisation de l'espace privé », *Sociologie du travail*, n° 2, 1997, pp. 171-187.
- MOORE, B., *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*. Paris, Maspéro, 1969.
- MOORE, B., *Privacy. Studies in social and cultural history*. Armonk, NY, M. E. Shape Inc, 1984.
- MOORE, B., « Privacy », *Society*, vol. 22, n° 4, 1985, pp. 17-27.
- NOCK, S.L., « Too much privacy ? », *Journal of Family Issues*, vol. 19, n° 1, 1998, pp. 101-118.
- PARKE, R.D., SAWIN B.D., « Childrens privacy in the home », *Environment and Behavior*, vol. II, n° 1, 1979, pp. 87-104.
- PÉRONOUD, R., *L'histoire de la bourgeoisie en France*. Paris, Seuil, 1981.
- PERROT, P., « La vérité des apparences ou le drame du corps bourgeois (XVIII^e-XIX^e siècles) », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXXVI, 1984, pp. 185-199.
- PETITAT, A., *Secret et formes sociales*. Paris, PUF, 1998.
- PETITAT, A., « Echange symbolique et historicité », *Sociologie et sociétés*, vol. XXXI, n° 1, 1999, pp. 93-101.
- PETITAT, A., « Intimité, mensonge et politique », *Le Monde*, 8 janvier 1999.
- ROSENBLATT, P.C., BUDD, L.G., « Territoriality and privacy in married and unmarried cohabiting couples », *The Journal of Social Psychology*, n° 97, 1975, pp. 67-76.
- SENNETT, R., *Les tyrannies de l'intimité*. Paris, Seuil, 1979.
- WELLMAN, H. M., *The child's theory of mind*. Cambridge, Mass., MIT Press, 1990.

Notes

1. Degré 1 : Jean fait croire à Marie que Pierre est parti.
Degré 2 : Marie fait croire à Jean qu'elle croit que Pierre est parti.

Degré 3 : Pierre fait croire à Marie qu'il croit qu'elle croit que Pierre est parti.

2. On pourrait affirmer d'ailleurs que la dyade est déjà une triade : le *Je*, le *Tu* et le *Nous*.
3. Jean Baechler (1992) en retient moins d'une dizaine : la bande, la tribu, la chefferie, la féodalité, le régime des castes, le royaume, l'empire, la cité et la nation.